

Le Falga

A photograph of a large, open-sided pavilion with a red-tiled roof and wooden pillars, situated in a park-like setting under a cloudy sky. The pavilion has a long, low profile with multiple pillars supporting the roof. The ground in front of it is paved, and there are some low stone walls or benches. The background shows some trees and a distant horizon.

Bulletin municipal 2013 n° 19
Mai 2014



Directeur de la publication : Isabelle COUTUREAU

Comité de rédaction du bulletin : Isabelle COUTUREAU - Philippe BUGAREL

■ Le mot de Mme le Maire

"Ce bulletin de Mai 2014, retrace l'année 2013, fin d'une mandature.

*La photo sélectionnée est celle du Conseil sortant à qui va toute notre gratitude pour une gestion rigoureuse
mettant au centre de ses préoccupations les contribuables que nous sommes et le bien-être au Falga.
Comme les précédents, ce bulletin donne corps à la communication municipale en introduisant dans tous les foyers du Falga,
les mêmes informations, au même moment sur l'année écoulée.*

*Ce bulletin partagé permet l'accueil des nouveaux arrivants, nous renseigne sur les mouvements de la population.
Il nous fait revivre aussi la convivialité des heures festives, la convivialité des différents marchés qui jalonnent l'année.*

Il met à l'honneur les enfants en restituant les différentes activités qui leur ont été offertes.

Il évoque aussi la place du Falga dans les différentes instances intercommunales.

*C'est dans un esprit de solidarité que le rappel des différentes réglementations nous met face à nos responsabilités.
Ce bulletin informe enfin, sur la gestion communale abordant ainsi la fiscalité et les finances communales qui ont permis réalisations, travaux et projets futurs
dans l'intérêt de chacun de ses lecteurs.*

Avec mes sentiments cordiaux et dévoués

*Isabelle COUTUREAU
Maire Le Falga*



■ ■ VIE MUNICIPALE

Comité des fêtes : les animations qui ont jalonné l'année 2013

Le Comité des Fêtes, très actif dans une dynamique de convivialité nous fait vivre à intervalles réguliers des moments de partage et de bonne humeur, accompagné de bénévoles qui ne regardent pas à leur peine. ***Le Comité a toute notre reconnaissance.***

■ Avril - Le marché de printemps



■ Juin - Feu de la St Jean



■ Juillet/Août - Reprise des marchés d'été hebdomadaires du lundi (juillet - août)



■ Juillet - Le Rassemblement d'Attelages de tradition du Lauragais



■ Octobre - La fête locale de la St Martin



■ Décembre - Le marché de Noël



■ ■ VIE MUNICIPALE

■ ETAT-CIVIL

Naissances : Thibault MAURAN le 7 février 2013
Timéo PAPAIX le 31 décembre 2013

Mariage : Elodie LESSIEUX et Jérôme JUMEL le 13 juillet 2013

Décès : Robert ESCAFFRE le 12 février 2013
Juliette VIDAL le 23 février 2013
Berthe VIGUIER le 2 août 2013

■ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr et Mme SANCHEZ à Borioloungo
Mr PAPAIX, Mme HEBRARD et leurs enfants à Lasserre

C'est avec bonheur que nous avons accueilli les naissances et les nouveaux arrivants, célébré le mariage, mais c'est avec des regrets sincères que nous avons perdu trois anciens du Falga.

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ ACTIVITES ARTISTIQUES ET CREATIVES

Peinture sur bois

Devenues de véritables « pro », les participantes à ces ateliers ont exposé leurs œuvres à l'exposition générale du mois d'août, faisant de nouvelles adeptes.



■ ACTIVITES DES ENFANTS

Lors de chaque période de vacances scolaires, les enfants bénéficient d'ateliers organisés et financés par la mairie.

La sensibilisation à notre environnement est un des objectifs de ces rencontres animées par une professionnelle.

Après la réalisation d'une mangeoire et d'un nichoir pour les oiseaux, ce fut la réalisation d'une jardinière, pleine de bulbes et d'une maison à insectes que les enfants ont « lovée » au pied d'une haie de leur jardin afin que les insectes à l'abri des rigueurs de l'hiver puissent retrouver leur environnement au printemps.

A Noël et pour la fête des mères et des pères c'est un atelier créatif où chacun donne libre cours à ses talents.



■ ■ VIE MUNICIPALE

■ URBANISME

Rappel des règles d'urbanisme :

Les abris de jardin, quels que soient la surface et les matériaux utilisés, doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, via les services d'urbanisme de l'état.

Les abris de jardin qui auraient été édifiés sans déclaration préalable doivent être régularisés dans les plus brefs délais.

Un changement de toiture, la pose d'une clôture, l'ouverture d'une fenêtre, d'une porte doivent également faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les constructions dans le périmètre urbanisable de la Carte Communale (consultable en mairie) sont autorisées mais nécessitent cependant une déclaration préalable ou un permis de construire.

En dehors de ce périmètre, la réglementation est beaucoup plus stricte. Toute construction nécessite une autorisation de La Direction Départementale des Territoires. Nous nous tenons à votre disposition pour vous informer.



■ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Tous les ans l'administration fiscale recense les locaux et terrains de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le Centre des Impôts Fonciers et induit un nouveau montant de la valeur locative. La Commission Communale des Impôts Directs, composée d'un panel représentatif des différentes catégories de contribuables (propriétaires, locataires) de la commune, est alors appelée à statuer et à signaler les incohérences. Cette commission est renouvelée à chaque mandature. Parmi une liste de 24 noms proposés par le Conseil Municipal, l'administration fiscale en choisit 12, pour moitié titulaires et suppléants.

■ INTERCOMMUNALITE

En concertation, bien des décisions qui impactent notre quotidien, sont prises au sein de ces différents organismes intercommunaux.

De nombreux sujets de la vie communale sont décidés en concertation avec les communes voisines. Le Falga est ainsi représenté au sein de différents organismes intercommunaux.

SIVU - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Depuis 2007, le Falga préside au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion des écoles du Vaux (maternelle) et de Mourvilles-Hautes (primaire). En cette période, la réflexion du Syndicat se porte sur la mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires.

Du fait de la baisse des effectifs, l'Inspection Académique a fermé depuis 5 ans, un poste au Vaux.

Une classe est donc en attente d'une réouverture potentielle si les effectifs augmentaient.

La commune du Vaux a réalisé des travaux sur son site, notamment la peinture des façades de son école, un nouveau revêtement des sols du dortoir.

La commune de Mourvilles a fait restaurer le mur d'enceinte de l'église qui borde le pré ré-engazonné, où les enfants s'ébattent lors des récréations.

La Réforme des Rythmes scolaires sera mise en place en septembre 2014.

A noter déjà que les activités périscolaires fonctionneront au Vaux de 15h45 à 16h30 et à Mourvilles-Htes 15h45 à 16h15.

Nous avons prolongé la pause méridienne à Mourvilles d'un quart d'heure pour le plus grand bien des « grands ».



SIPOM – Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères

Le Falga très sensibilisé par la question de la diminution des déchets par le tri et par leur prévention s'est inscrit dans une dynamique participative.

Ainsi, le premier atelier de fabrication de produit ménager (lessive pour le linge, produit désinfectant multi surfaces) a eu lieu le 20 Juin 2013.

De même, la mairie a pris en charge l'achat de composteurs que l'on a remis gratuitement aux familles intéressées par la transformation des fermentescibles.

Une borne RELAIS est en place depuis un an pour la récupération de textile, vêtements et maroquinerie.

Nous remercions le SIPOM pour la présence renouvelée de l'ambassadeur du tri sur nos marchés d'été.

A retenir : ramassage du fer le 7 octobre 2014.

Inscription préalable à la mairie avec description des objets en fer à enlever.

La Mairie tient à votre disposition, gratuitement, des sacs jaunes pour le tri-sélectif et des sacs verts pour le verre.



CCLRS – Communauté de Communes Lauragais-Revel-Sorèzois

Le projet de construction d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement (« Espace Pierre Paul Riquet » à St Ferréol) est en cours de réalisation, permis de construire délivré, il devrait être fonctionnel en juillet 2015.

Cette construction en bois sera composée de quatre bâtiments :

- la salle de restauration,
- un bâtiment administratif avec un amphithéâtre,
- un bâtiment dédié aux maternelles
- un bâtiment pour les enfants de primaire

Ils seront tous reliés par des coursives vitrées et chaque bâtiment aura sa grande terrasse couverte.

Nous nous attachons avec obstination à obtenir un transport des enfants pris en charge par la CCLRS vers St Ferréol à l'issue de la matinée de classe le mercredi, car la réforme des rythmes scolaires sera en place à l'ouverture de ce centre de loisirs.

Nous nous réjouissons de la réalisation de ce projet que nous avons fortement soutenu.

Un site Internet communautaire avec une page pour chaque commune, qui pourra l'utiliser à son gré est en cours d'étude par la communauté de communes.

Avec satisfaction, nous voyons la zone industrielle intercommunale de la CCLRS se développer et atteindre ses limites de terrains disponibles. Des emplois sont à la clef de chaque nouvelle implantation d'entreprise.

A la Communauté de Communes nous nous attachons à poursuivre la professionnalisation de l'Office de Tourisme Intercommunal car le tourisme est un pan majeur de notre économie locale.

Crèche - halte garderie de Revel : 05 62 18 04 01

Crèche - halte garderie de St Félix : 05 61 83 09 83

Crèche - halte garderie de Sorèze : 05 63 37 05 97

Crèche - halte garderie de Blan : 05 63 74 38 76

SIEMN - Syndicat des Eaux de la Montagne Noire

Le Syndicat des Eaux de la Montagne Noire dont le siège se trouve à Mauréville a la compétence de distribution d'eau potable et la gestion technique du stockage d'eau potable et du réseau haute pression. L'alimentation en eau potable des communes desservies par le SIEMN est assurée par un réseau de transport « Haute -pression » et des réseaux de distribution « Basse pression ».

Le SIEMN donne totale satisfaction aux communes de par ses performances techniques et sa réactivité quasi-immédiate lors de problèmes chez les particuliers.

SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais

En France, le **schéma de cohérence territoriale**, est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II [2] du 12 juillet 2010 renforce les objectifs des SCOT, ainsi que des plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales : ces plans, cartes et schémas doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement *maîtriser*) les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

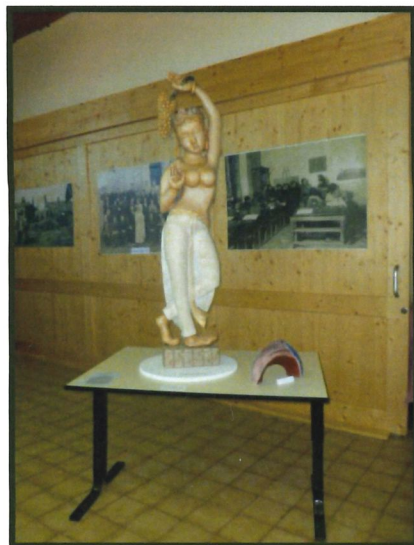
Le SCOT a déterminé la population de notre commune à 130 habitants à l'horizon 2030.

Le SCOT est pour nous une véritable garantie qui, avec la carte communale, protège notre environnement et nous met à l'abri de l'appétit de promoteurs et propriétaires fonciers.

Le Falga est représenté au sein de ce regroupement, dans les commissions Urbanisme et Culture.

CULTURE

L'exposition annuelle du mois d'août a eu l'honneur d'accueillir L'Atelier d'Arts de Vauré, les peintres amateurs de notre commune et du voisinage de même que l'atelier de peinture sur bois du Falga.



Un concert de musique Baroque par « Antiphona », organisé par Le Falga et offert par la Communauté de Communes dans le cadre de la promotion de la **culture pour le plus grand nombre**, a atteint ses objectifs avec une église comble à Blan.

Un premier concert de Noël (gratuit) a eu lieu en l'église du Falga le 7 Décembre 2013 avec Les Chœurs de l'Autan et la chorale des enfants de l'Ecole de Musique de Revel.



Devoir de Mémoire

En hommage à Antonin Escaffre mort à l'âge de vingt ans, le 22 août 1943, sous les balles allemandes, alors qu'il gardait son troupeau à Maurens, une nouvelle plaque commémorative a été dévoilée le 22 septembre 2013. Le Conseil Municipal du Falga était représenté à cette cérémonie, Antonin étant le frère de Robert Escaffre, oncle de Colette Escaffre - Sieurac, domiciliée à « En Charrat ».



Par ailleurs, lors de notre fête locale, dévoilement de la plaque en pierre du pays avec les dates des 3 guerres du 20^{ème} siècle.

Dans un autre domaine, nous participons aussi au devoir de mémoire par le marquage des lieux-dits. Ils sont inscrits dans notre histoire locale, présents pour certains sur la carte de Cassini et sur les plus vieux cadastres.

■ TRAVAUX

- Les lieux-dits ont été marqués d'un panneau. Ce repère historique est utile aux facteurs et aux visiteurs sur notre commune.

- Mise en place de panneaux de limitation de vitesse et « attention enfants », sur la D20.

Ces travaux bien qu'étant sur une voie départementale ont été commandés et financés par la commune car situés à l'intérieur de l'agglomération.

Il sera fait de même sur la D59 au niveau du Cammas de la Tuilerie et Lasserre.

Pour cela, nous attendons la délibération du Conseil Municipal du Vaux car il faut créer un panneau de lieu-dit commun aux 2 communes limitrophes.

- Tous les points de regroupement de poubelles sont désormais sur une dalle de béton encadrées de piquets et embellis d'écorces.

2 nouveaux points de regroupement ont été créés en 2013.

- Fin des travaux de renforcement du réseau électrique à Pinard.

Les pylônes en béton armé sont déposés et expédiés vers un centre de recyclage à Seysses.

- Voirie

Entretien courant de la voirie communale, rurale et des espaces verts dont celui du cimetière.



"Projet de travaux"

Le problème de l'exiguïté du secrétariat et du bureau du Maire qui ne permettent aucune confidentialité, a amené le Conseil Municipal à prévoir une extension de 30m².

Un bureau supplémentaire sera ainsi créé et un accueil dans lequel la bibliothèque prendra sa place mettant les livres de la Médiathèque Départementale à la portée des enfants et des adultes.

Un local de rangement sera aussi créé dans la continuité de celui existant à l'arrière du Foyer Rural. Ce nouveau local permettra au Comité des Fêtes de récupérer l'existant afin de l'utiliser lors de ses manifestations avec une ouverture sur le Foyer.

Ces travaux subventionnés par le Conseil Général, seront réalisés avec le souci d'une harmonie avec la halle, toute proche.

CONSTRUCTION D'UNE HALLE COMMUNALE

En 2007, l'achat par la municipalité d'un terrain de 1 hectare 3, à Malaise, a permis la création de 5 lots et la vente de 4 d'entre eux, mais a surtout évité la main mise sur ce terrain, d'un promoteur immobilier.

Ainsi, le Conseil Municipal a délibéré sur le réinvestissement des recettes générées par cette opération dans un équipement public qui s'inscrirait dans la durée, au service de nos habitants et des générations futures.

Le projet de la halle s'est inscrit tout naturellement dans le prolongement de cette volonté, depuis 1995, de réunir les habitants du Falga, autour d'une activité des plus ancestrales, celle des marchés de plein vent.

Le projet d'une halle de typologie lauragaise nous rappelle que cette place fut la plaque tournante économique et sociale des décennies durant avec sa forge, son café épicerie, et sa première cabine téléphonique. La girouette se devait d'être la silhouette d'un forgeron au marteau et à l'enclume.

La halle actualise et pérennise ainsi l'histoire de notre commune.

Cet équipement de convivialité sera le lieu où se tissera du lien social au travers des manifestations organisées par notre dynamique Comité des Fêtes ou de façon spontanée comme le dimanche où des familles à vélo font étape pour goûter face aux magnifiques Pyrénées enneigées.

Nous dédions encore cet espace, tout particulièrement aux enfants avec la marelle à la croix occitane, unique en son genre et l'aire de jeu, sous sa couverture.

Enfin, la halle, d'une grande valeur architecturale enrichit notre patrimoine communal, matérialise et étoffe notre cœur de village auquel il donne une âme.

Financement de cette réalisation :

Montant total : 133 500€ HT

Subventions : 82 200€, ce qui représente 61,5% de la somme totale.

Conseil Général: 53 500€

Conseil Régional : 20 000€

Réserve Parlementaire du Sénateur A. Chatillon 8700€

Nos fonds propres couvrent, sans recours à l'emprunt, la différence: 51 300€

Aucune incidence de cette opération sur la fiscalité 2013, ni sur le budget 2014.



■ INFORMATIONS DIVERSES

VOUS AVEZ 16 ANS : s'inscrire à l'appel de préparation à la défense au secrétariat de la Mairie.

Se munir d'un livret de famille et d'une attestation de domicile (facture EDF, Télécom,...). Cette formalité obligatoire est exigée notamment pour tout examen scolaire et inscription au permis de conduire.

***PASSEPORTS** : ils sont désormais établis à la mairie de Revel, sur rendez-vous.

N° de téléphone : 05 62 18 71 40

CARTE NATIONALE D'IDENTITE : Attention !

La CNI d'un enfant en présence de ses parents peut être exigée dans un aéroport quelle que soit la destination.

LOCATION DU FOYER RURAL :

Elle est réservée aux habitants de la commune afin d'assurer la tranquillité des riverains.

Modalités : attestation d'assurance en responsabilité civile obligatoire.

- 1^{er} mai au 30 septembre : 40 €
- 1^{er} octobre au 30 avril : 60 €
- 300 € de caution

La commune met aussi à votre disposition 4 grandes tables à tréteaux et huit bancs pour vos fêtes personnelles. Les chaises ne sont pas prêtées car trop fragiles.

DEPOT DE PAIN :

A l'issue des marchés d'été 2013, un dépôt du pain de Montégut Lauragais, a été mis en place à la Mairie, où il est vendu le lundi matin, lors des permanences.

■ ■ VIE MUNICIPALE

■ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DES PERSONNES - RAPPEL

Brûlage des déchets verts

Le brûlage de déchets verts peut être non seulement à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs de fumée mais aussi être la cause de la propagation d'incendie.

Considérant que ces feux présentent un risque pour la santé et la sécurité publique, il convient de réglementer cette pratique.

Arrêté Municipal

Article 1- Les feux de jardin sont interdits en raison du risque d'incendie qu'ils représentent du 1^{er} juin au 30 octobre.

Article 2- Aucun feu ne peut être allumé les jours de vent.

Article 3- Dans les propriétés privées aucun feu ne peut être allumé aux abords des voies de circulation afin de prévenir d'éventuels accidents de la route dus à une absence de visibilité causée par les fumées.

Article 4 -En dehors de la période et des cas d'interdictions sus énumérées toute personne qui procède à l'allumage d'un feu doit s'assurer :

- *que ce feu ne constitue pas une gêne pour le voisinage

- *de disposer d'un point d'eau à proximité pour une extinction rapide en cas de propagation du feu.

Le bruit - extraits de la réglementation des Services de l'Etat.

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité ».

Il faut savoir également que le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies) :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. »

Le Maire chargé de faire respecter la réglementation prendra toutes les dispositions utiles et immédiates à l'encontre de tout contrevenant pour lutter contre le bruit, les gênes et le danger que fait encourir l'allumage de feu, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

■ TELECOMMUNICATIONS - MOBILES & INTERNET

La commune du Falga est confrontée à une problématique concernant la connexion Internet haut débit car elle se trouve en zone dite «blanche» : la cause de ce constat provient de la grande distance avec le Central de ST Félix.

La faible démographie pénalise nos communes rurales dont le nombre insuffisant de clients potentiels ne justifie pas l'investissement des opérateurs. De fait, les habitants ne peuvent utiliser Internet qu'à des fins essentielles, telles que la consultation des mails et sites internet.

Pour pallier ce problème, plusieurs solutions se présentent à la commune, avec des avantages et des inconvénients.

Dans le cas de notre commune, il est préconisé de passer par des abonnements aux opérateurs satellites offrant des abonnements permettant des débits importants (20 Mb/s). Dans cette configuration, il y a deux inconvénients, qui sont d'une part, le volume de données limité chaque mois en fonction des abonnements, et d'autre part, la nécessité d'un équipement terminal satellite en acquisition ou location.

L'avantage de cette configuration est la gestion individuelle par chaque foyer, en fonction du désir et du besoin d'utilisation du haut débit Internet, avec un choix varié d'offres d'abonnement.

L'investissement est donc individuel.

Comme nous vous en avons déjà informé, le Conseil Général peut prendre en charge à titre individuel, le haut débit Internet.

A ce jour, l'espoir de trouver une solution réside dans les progrès technologiques qui permettraient de doper la transmission sur les lignes cuivre pour augmenter le débit jusque dans les habitations éloignées des points de raccordement haut débit.

A ce jour donc, les moyens d'obtention du haut débit Internet sont limités mais des solutions individuelles sont envisageables.

Contact: Conseil Général de la Haute Garonne
Direction de l'Informatique et des Télécommunications
A l'attention de Mr ROSSINI
05.34.33.12.12

■ ■ INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie Le Falga

Ouverture de la Mairie :

- Lundi de 8h15 à 13h, secrétariat de mairie.
- Vendredi de 8h à 12h00, secrétariat des écoles et ouverture au public car présence du maire
- La bibliothèque est accessible lors des deux permanences.
- ***Madame le Maire reçoit dans ces créneaux horaires de même que sur rendez-vous tous les samedis matin.***

Numéros utiles :

Ecole Le Vaux : 09 71 28 79 39

Police-gendarmerie : 17

Communauté de Communes : 05 62 71 23 33

Trésorerie de Revel : 05 34 66 72 90

EDF : 0 810 333 081

GDF : 0 800 228 229

Syndicat pour les ordures ménagères : 05 62 71 22 83

Météo-France : 05 61 07 84 16

Syndicat d'électrification : 05 34 31 15 07

Ecole de Mourvilles-Hautes : 09 62 23 81 48

Pompiers-urgences : 18

St Félix : 05 62 18 71 85

Revel : 05 34 66 70 50

France-Telecom : 1015

DDT : 05 62 71 75 00 (anciennement DDE)

Centre d'appel de dépannage ERDF : 0 810 333 081

Syndicat des eaux : 05 62 18 62 62

Offices de tourisme intercommunaux :

Revel : 05 34 66 67 68

Sorèze : 05 63 74 16 28

St Félix : 05 62 18 96 99

RAPPEL

Si besoin d'un médecin la nuit et les fins de semaine ...

- **Appeler le 15**
- Le médecin régulateur s'entretient avec le malade pour évaluer la situation.
- Si le malade ne peut attendre la consultation de son médecin, il sera mis en relation avec le médecin de garde du secteur ou dirigé par le médecin régulateur vers un établissement hospitalier.
- **En cas d'urgence vitale, envoi sur place des secours d'urgence.**

■ ■ BUDGET MUNICIPAL

Budget Municipal 2013

Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des sections	
Recettes 2013	243 518.33	Recettes 2013	85 723.11	Recettes 2013	329 241.44
Excédent reporté	39 758.32	Excédent reporté	4425.57	Excédent reporté	44 183.89
Recettes totales	283 276.65	Recettes totales	90 148.68	Recettes totales	373 425.33
Dépenses 2013	59 269.38	Dépenses 2013	169 862.58	Dépenses 2013	229 131.96
Déficit reporté		Déficit reporté		Déficit reporté	
Dépenses totales	59 269.38	Dépenses totales	169 862.58	Dépenses totales	229 131.96

Tableau de la fiscalité 2013

Taux moyen depuis 2007 :	Canton	Le Falga
Taxe d'Habitation	21	18,25
Foncier Bâti	10,16	6,16
Foncier Non Bâti	62,13	48,36
CFE (Contribution Foncière des Entreprises)	25,90	22,94

Source: Direction Régionale des Finances Publiques de Toulouse.

Taux des 4 taxes constants depuis 2007.

Taux d'endettement de la commune : 0



■ ■ COIN DES ENFANTS

Blagues pour les enfants

C'est la noireude, la vache à Gérard. Elle vient de gagner un deuxième prix de beauté, lors du concours agricole de Paroy-sur-Tholon.

Un journaliste lui demande :

- Ca va, vous êtes contente ?*
- J'espère faire meuh la prochaine fois !*

Toto rentre de l'école :

- Papa ! Tu vas être fier de moi ! J'ai été le seul à répondre à la question du maître !*
- Et c'était quoi la question ?*
- C'était : qui a posé une punaise sur ma chaise ?*



